

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant****une demande de crédit d'investissement de CHF 260'000.- pour
l'agrandissement du parking du Centre funéraire***

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le parking du Centre funéraire a une capacité théorique de 35 places, en sus d'une place pour les personnes à mobilité réduite. Ce dimensionnement s'avère chroniquement problématique en regard des cérémonies se déroulant au Centre funéraire, qui a une capacité d'accueil de 200 places assises et de 100 places debout, à laquelle s'ajoute une capacité résiduelle approximative de 300 personnes sur le parvis extérieur pour les grandes cérémonies. Il est dès lors indiscutable que le parking de ce lieu de cérémonie important pour Yverdon-les-Bains et sa région est sous-dimensionné.

Historique du projet

En 2013, la Municipalité a été saisie d'un premier projet de réaménagement du parking du Centre funéraire, d'un coût estimé alors à CHF 400'000.-, lequel incluait un réaménagement du parvis et de l'environnement paysager immédiat. La Municipalité a toutefois décidé de subordonner ce projet aux études de stationnement prévues dans le cadre du Plan directeur du stationnement, qui devaient permettre d'identifier le gain potentiel en places de parc dans le quartier par l'introduction des zones « macarons ». Elle a également demandé d'alléger le réaménagement paysager du parvis et de mieux prendre en compte la problématique sensible de la circulation sur la rue du Buron.

Le bureau mandaté pour ce projet, Profil Paysage, architectes paysagistes, à Yverdon-les-Bains, a dès lors adapté le projet initial, en tenant compte des éléments précités. Il en résulte un projet optimisant encore l'espace disponible et en tous points compatible avec analyse du bureau Christie & Gygax Ingénieurs Conseil SA.

En outre, afin de réduire encore les coûts, certains travaux d'aménagement (massifs, plantations, abattage d'arbres) seront effectués par le paysagiste du cimetière. Le coût estimatif final a ainsi pu être réduit à CHF 260'000.-.

Description du projet

L'aménagement du parking a été étudié en collaboration avec la filière Mobilité du Service de la sécurité publique. La circulation sera organisée en sens unique afin de minimiser la largeur des allées et maximiser le nombre de places de parc. L'entrée du parking se fait par la rue du Midi, alors que la sortie peut se faire soit par la rue du Buron, soit par la rue du Midi. Cette alternative offre l'avantage de dégorger rapidement le parking à la fin des cérémonies. S'agissant des véhicules lourds, la sortie sur la rue du Buron les contraint à bifurquer exclusivement en direction de l'hôpital.

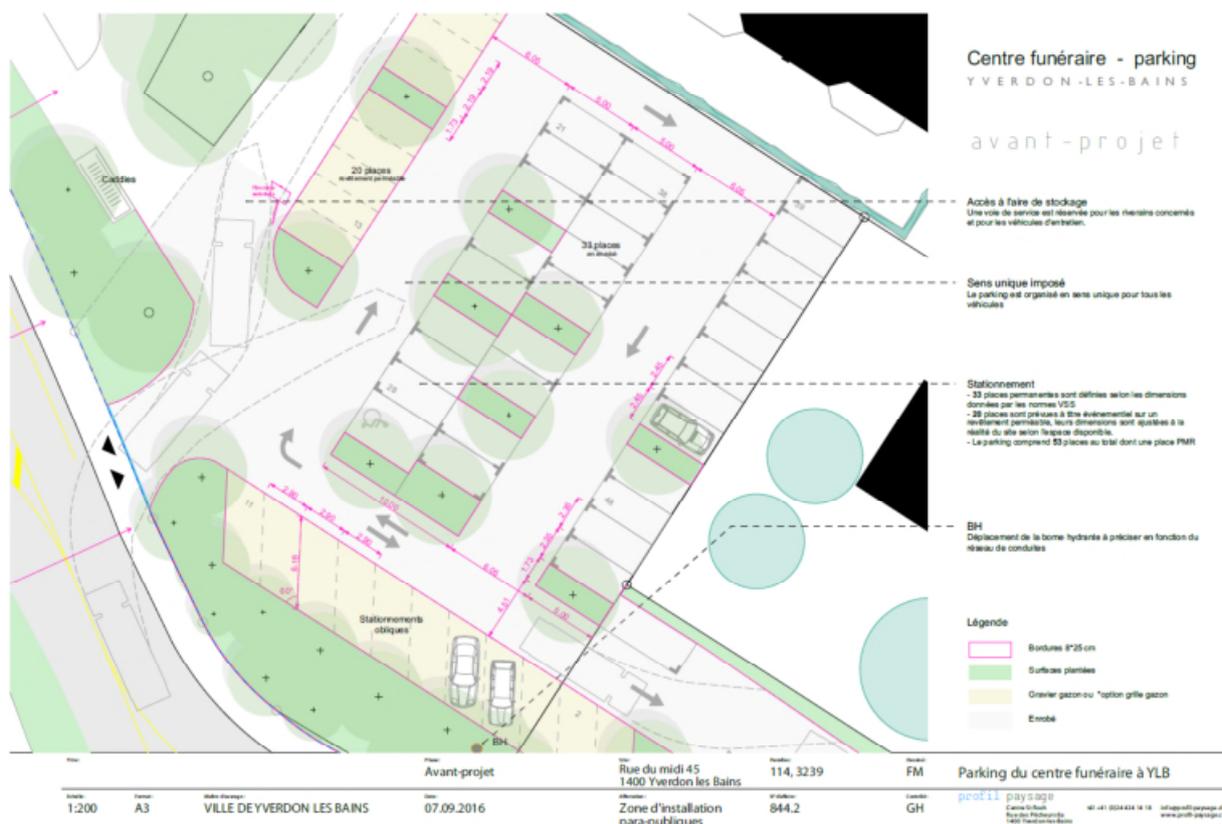
Au Nord, une voie de service est réservée pour les riverains ainsi que pour les véhicules d'entretien qui desserviront le local technique du cimetière (cf. Préavis PR16.19PR accepté par le Conseil communal le 6 octobre 2016), dont la construction devrait pouvoir débuter en septembre, compte tenu du rejet, par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, du recours déposé à son encontre par des voisins (arrêt AC 2017.0240, du 5 février 2018).



Le nouveau parking comportera 33 places permanentes en enrobé, dimensionnées selon les normes VSS applicables, dont une place pour personne à mobilité réduite. De plus, ce parking comportera 20 places de stationnement d'appoint, dites « événementielles », aménagées sur un revêtement perméable en gravier-gazon. Le parking comprendra ainsi 53 places au total, en remplacement des 35 places actuelles.

Une dizaine d'arbres seront plantés au niveau des places permanentes, et les deux cordons boisés Nord et Sud seront connectés par un couvert d'arbres perméable. Au niveau de l'arrêt de bus, les piétons pourront traverser le cordon végétal Sud, par un dallage avec joint en herbe.

L'entrée du parvis du Centre funéraire sera quant à elle resserrée, afin de masquer la vue sur le parking depuis l'espace d'accueil et de préserver ainsi l'intimité des familles lors de cérémonies. Cette entrée constitue un accès piéton principal et doit permettre occasionnellement l'accès pour les véhicules des Pompes funèbres et de service. Les plantations seront constituées d'essences empruntées au contexte (érables, pins sylvestres, ormes, bouleaux et noisetiers). Ainsi le parking sera isolé du cimetière et les plantations apporteront un couvert d'ombre aux usagers.



Coût et financement

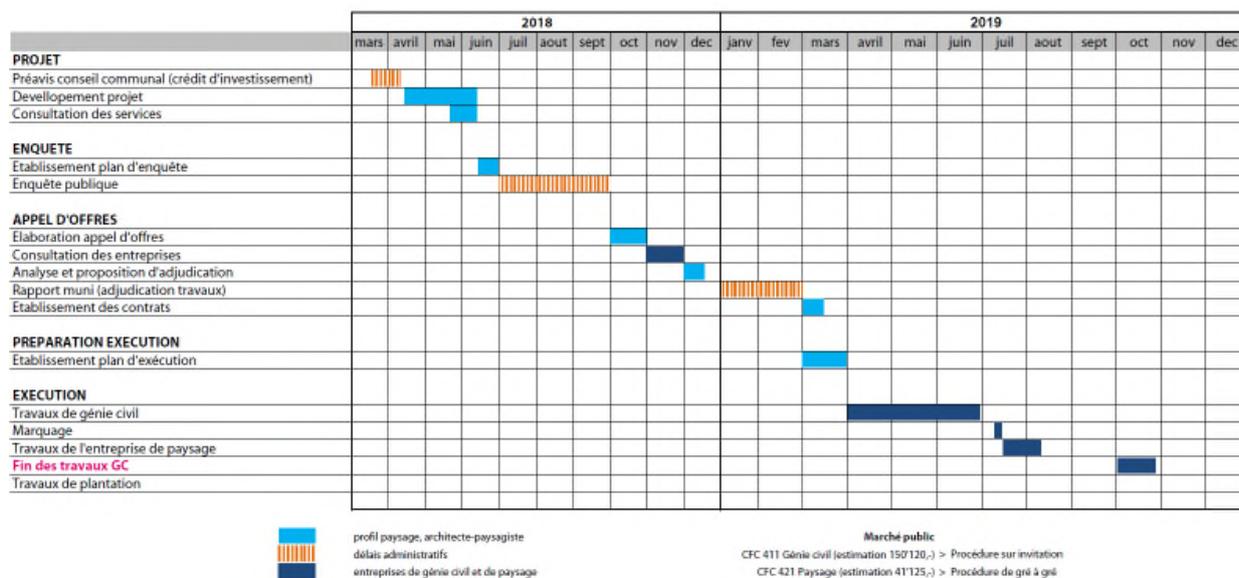
Un montant de CHF 260'000.- est prévu au plan des investissements pour l'agrandissement du parking du Centre funéraire (ligne 6103).

Le coût de la réalisation du parking se présente comme suit :

	Unité	Quantité	Prix Unitaire		Prix Total
CFC 4 11 Génie civil					CHF 150'120.--
Installation de chantier	b	1	6'500	6'500.--	
Sciage et démolition enrobé	m2	350	11	3'850.--	
Démolition bordures	b	1	1'000	1'000.--	
Fraisage de l'enrobé	m2	1260	12	15'120.--	
Terrassements	b	1	20'000	20'000.--	
Adaptation réseau EC	b	1	8'000	8'000.--	
Bordures pavés	ml	15	80	1'200.--	
Bordures des massifs 8*25	ml	380	65	24'700.--	
Plantation de massifs	b	1	12'000	12'000.--	
Préparatif enrobé	b	1	2'000	2'000.--	
Enrobé couche de support	m2	400	59	20'000.--	
Enrobé couche de finition	m2	1350	25	33'750.--	
Signalétique	b	1		2'000.--	
CFC 4 21 Paysage					CHF 41'125.--
Plantation des arbres	p	35	850	29'750.--	
Gravier-gazon	m2	325	35	11'375.--	
Marquage routier					3'000.--
Divers et imprévus (7%)					13'895.74.--

Honoraires					32'600.--
Honoraires géomètre (relevé+plan officiel)				2'000.--	
Honoraires architecte-paysagiste (phase 2 à 5 SIA, 15%)				29'100.--	
Honoraires ingénieur civil consultant				1'500.--	
Total HT					240'740.74.--
TVA				0.08	
Total TTC					260'000.--

Planning prévisionnel



Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 33'410.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, par CHF 2'210.-, l'amortissement, par CHF 26'000.-, ainsi que les frais d'entretien, par CHF 5'200.- (2 %).



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'agrandissement du parking du Centre funéraire ;
- Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 260'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6036150018 « Centre funéraire : projet d'agrandissement du parking » et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Le Secrétaire
J.-D. Carrard  F. Zürcher

Déléguée de la Municipalité : Mme Valérie Jaggi Wepf, municipale